



## Planning travail

-----  
Par Moha

Bonjour,

Ma femme et moi travaillons dans la même entreprise avec des horaires atypiques ,des horaires entre 3 h du matin et minuit environ toute l'année et même les week end .

Nous sommes mariés et avons 2 enfants ,nous aimerions avoir des horaires différentes (ne pas travailler sur les mêmes créneaux) afin de pouvoir garder nos enfants en bas âge quand ils ne sont pas à l'école l'entreprise fonctionne 7 jours sur 7 toute l'année sans interruption.

Nous aimerions savoir si l'employeur est dans l'obligation de nous permettre d'avoir un planning différent pour avoir toujours nos enfants pris en charge par l'un des parents .

En vous remerciant

-----  
Par kang74

Bonjour

Il n'a aucune obligation en ce sens, il fait ses plannings en fonction des besoins de l'entreprise, mais l'un de vous peut toujours demander à sa hiérarchie s'il y a moyen de changer d'horaires .

Le risque étant que vous ne vous voyez plus sans jours de repos en commun .

-----  
Par Moha

Il est tout à fait possible ,car nous avons de multiples créneau horaire comme dit sur mon message c'est pratiquement du 24 /24 après si il est pas dans l'obligation de le faire cela est autre chose .poir ce qui est de se voir avec ma conjointe ,la priorité sont nos enfants .

Cordialement

-----  
Par Isadore

Bonjour,

L'employeur n'est pas tenu d'adapter vos horaires en fonction de vos contraintes familiales.

Des contraintes familiales peuvent être un motif légitime pour un salarié de refuser une modification de ses horaires habituels de travail.

Mais dans votre cas votre employeur n'est pas tenu d'accepter votre demande. C'est à négocier et si votre employeur refuse il faudra faire garder vos enfants ou changer d'emploi.

-----  
Par kang74

Que ce soit possible ou pas, c'est votre employeur qui décide .

Il ne faut pas sortir de St Cyr pour comprendre que changer les horaire d'une personne revient à changer les horaires de toutes les personnes d'un cycle ( personnes qui ont aussi leurs impératifs) et peut avoir aussi un impact sur les dates de congés ( et là, pour le coup, il a des obligations concernant les couples mariés)

Par de là, vous pouvez demander, poliment, en lui expliquant l'intérêt qu'il peut avoir à le faire .

Ou que l'un ou l'autre cherche un travail aux horaires compatibles avec votre choix de vie .

-----  
Par Moha

Il est tout à fait possible ,car nous avons de multiples créneau horaire comme dit sur mon message c'est pratiquement du 24 /24 après si il est pas dans l'obligation de le faire cela est autre chose .poir ce qui est de se voir avec ma conjointe ,la priorité sont nos enfants .

Cordialement